

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2026 à 20 h

Objet

04. Représentation dans les EPCI, Syndicats et autres organismes extérieurs

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La représentation de la commune par un ou plusieurs élus dans un organisme extérieur à la commune permet de défendre l'intérêt communal et/ou intercommunal dans un projet, compétence, enjeux de territoire...

Ci-après sont répertoriés la liste des organismes extérieurs pour lesquelles en fonction d'un texte de référence ou d'un statut les règles de représentation de la commune sont fixées.

Après chaque renouvellement, les organismes font connaître les désignations que la commune doit prendre. Des organismes peuvent actualiser leur statut et solliciter la collectivité en cours de mandat pour des désignations. La présente délibération sera représentée au Conseil Municipal sans remettre en cause les personnes d'ores et déjà désignées (sauf nouvelle désignation expresse de représentant élu suite à démission), pour ajouter de nouveaux organismes ou actualiser les règles de désignation de titulaires et suppléants.

Vu l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Il est voté au scrutin secret :*

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. »

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260415-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026

Publication : 15/04/2026

Délibération n°2026/04/07/04 du 7 avril 2026 à 20 h



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Syndicats et autres organismes	Rôle et fondement	Délégué titulaire	Délégué suppléant	Vote
SDEC	Statut : Le Syndicat est l'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité et du service public de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente. Le Syndicat exerce également, aux lieu et place de ses membres qui lui en font la demande, les compétences suivantes : contribution à la transition énergétique, gaz, éclairage public, signalisation lumineuse, infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides et à hydrogène rechargeables, réseaux publics de chaleur et/ou de froid, énergies renouvelables.	Sebastien LEBRUN Michel LELARGE	0	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Collectivités forestières Normandie –réfèrent forêt-bois	Statut : L'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie accompagne les élus sur toutes les questions liées à la forêt, à la filière et à l'utilisation du bois. C'est un réseau d'élus qui œuvre depuis 2017 en Normandie et depuis plus de 80 ans à l'échelle nationale avec plus de 6000 collectivités adhérentes.	Guy VELANY	0	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
CNAS	Action sociale auprès des agents	Maryse DUVAUX	0	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)	L751-2 Code du commerce « Le maire de la commune d'implantation ou son représentant »	Pascal MARTIN		Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20260415-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026
Publication : 15/04/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/04/07/04 du 7 avril 2026 à 20 h

Commission de sécurité et accessibilité ERP	Arrêté Le Maire ou son représentant	Hélène LEPRINCE	Patrice MARCHAND	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Comité de gestion de l'EAJE (Etablissement d'Accueil pour Jeunes Enfants)	Statut du comité de gestion A titre délibératif : <ul style="list-style-type: none"> Président : le Maire de Vire ou son représentant Vice-président : le Président de la CAF ou son représentant, Membres : 3 conseillers municipaux de la Ville de Vire, 3 administrateurs de la CAF, A titre consultatif : <ul style="list-style-type: none"> le directeur général des services de la Ville de Vire, ou son représentant, le responsable de l'action sociale de la Ville de Vire, ou son représentant, le directeur de la CAF, ou son représentant, l'agent comptable de la CAF le responsable du centre socio-culturel. 	Pascal MARTIN Valerie OLLIVIER Maryse DUVAUX Marie-Angé CORDIER	0	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
SIVOS Coulonces Conseil syndicat	Statut 4 titulaires Convention entente TAP SIVOS : 3 membres	Sebastien LEBRUN Martine ROBBES Valerie OLLIVIER Isabelle SCHATNER	0	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
SIVOS Coulonces entente TAP	Convention : 3 membres	Isabelle SCHATNER Martine ROBBES Valérie OLLIVIER	0	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Comité de surveillance du centre hospitalier	Article L6143-5 du code de la santé publique	Pascal MARTIN Nicole DESMOTTES	Patrice MARCHAND	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-260060176-20260415-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026
Publication : 15/04/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/04/07/04 du 7 avril 2026 à 20 h

<p>CONSEIL d'ADMINISTRATION de l'I.M.E. et de la M.A.S. DES HAUTS-VENTS</p>	<p>Article R315-6 du CASF La MAS (Maison d'Accueil Spécialisée) ANAIS de Vire accueille au sein de ses 4 unités de vie des personnes adultes en situation de handicap qui n'ont pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état requiert une surveillance médicale et des soins constants Les Instituts Médico-Educatifs (IME) ont pour mission d'accueillir des enfants et adolescents handicapés atteints de déficience intellectuelle quel que soit le degré de leur déficience. L'objectif des IME est de dispenser une éducation et un enseignement spécialisés prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques et recourant à des techniques de rééducation.</p>	<p>Pascal MARTIN Patrice MARCHAND</p>	<p>Régine RENAULT</p>	<p>Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0</p>
<p>COMITE d'HYGIENE et de SECURITE du LYCEE MARIE CURIE Lycée MERMOZ</p>	<p>Article D421-151 du code de l'éducation : Pour les lycées d'enseignement technique et lycée professionnelle ; 1 représentant par collectivité. Comité chargé de faire toutes propositions utiles au conseil d'administration en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement et notamment dans les ateliers.</p>	<p>Lycée Curie : Daniel RIZI Lycée Mermoz : Daniel RIZI</p>	<p>0</p>	<p>Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20260415-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026
Publication : 15/04/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/04/07/04 du 7 avril 2026 à 20 h

CONSEILS d'ADMINISTRATION des ETABLISSEMENTS SECONDAIRES				
Lycée Marie Curie	R421-14 du Code de l'éducation : 6° Deux représentants de la collectivité territoriale de rattachement.	Marie-Line GUEDJ Cyril LE ROUX	Dimitri RENAULT	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Collège Maupas		Martine ROBBES Dimitri RENAULT	Nicole DESMOTTES	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Lycée Jean Mermoz		Daniel RIZI Marie-Line GUEDJ	Didier DEME	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Lycée Agricole	Article R811-12 du code rural : il Un représentant de la commune ou, le cas échéant, du groupement de communes	Alexandre POREE	Karine MARIE	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES :		Membres titulaires	Membres suppléants	
Jean Moulin	Pour rappel, le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école : 1° Vote le règlement intérieur de l'école ; 2° Etablit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ; 3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur : a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ; b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;	Marie-Odile MOREL Martine ROBBES	Marie-Ange CORDIER	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Saint-Exupéry		Regine RENAULT Marie-Line GUEDJ	Cyril LE ROUX	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Pierre Mendès France		Valerie OLLIVIER Corentin GOETHALS	Marie-Ange CORDIER	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Castel - Tour aux Raines		Maryse DUVAUX Roselyne DUBOURGUAIS	Adeline MOREL	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
A. Malraux - Neuville		Marie-Line GUEDJ Violaine PAIN	Regine RENAULT	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260415-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026

Publication : 15/04/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/04/07/04 du 7 avril 2026 à 20 h

c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 d) Les activités périscolaires ;
 e) La restauration scolaire ;
 f) L'hygiène scolaire ;
 g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
 h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République ;
 4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
 5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;
 6° Donne son accord :
 a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 ;
 b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L. 401-4 ;
 7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260415-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026
 Publication : 15/04/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/04/07/04 du 7 avril 2026 à 20 h

	<p>En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :</p> <p>a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;</p> <p>b) L'organisation des aides spécialisées.</p> <p>Article D411-1 du code de l'éducation</p> <p>Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :</p> <p>1° Le directeur de l'école, président ;</p> <p>2° Deux élus :</p> <p>a) Le maire ou son représentant ;</p> <p>b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal</p>			
Roullours		Michel LELARGE Sabrina LABROUSSE	Jérémie MARIE	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
St Germain		Martine ROBBES Valérie OLLIVIER	Philippe MORIN	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Vaudry		Corentin GOETHALS Dimitri RENAULT	Marie-Ange CORDIER	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Truttemer-Maisoncelles		Mailys GUILBERT Guy VELANY	Hélène LEPRINCE	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
ASSOCIATIONS : conseil d'administration		titulaire	suppléant	
M.J.C. – CENTRES de LOISIRS	Statut 3 élus titulaires, le Maire (ou son représentant) et 2 conseillers municipaux	Martine ROBBES Valerie OLLIVIER Violaine PAIN	Maryse DUVAUX	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
014-20060176-20260415-04-DE Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	Statut : M. le Maire ou son représentant + 2 conseillers municipaux	Daniel RIZI Roselyne DUBOURGUAIS	Adeline MARIE	Pour : 42 (dont 2 pouvoirs) Contre : 1 Abstention : 3
014-20060176-20260415-04-DE Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	Statut : M. le Maire ou son représentant + 2 conseillers municipaux			
014-20060176-20260415-04-DE Réception par le préfet : 15/04/2026 Publication : 15/04/2026				

LES VIREVOLTES	Statut : M. le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	Roselyne DUBOURGUAIS	Guillaume ROCAMORA	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
ASSOCIATION de JUMELAGE VIRE/TOTNES	Statut : M. le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	Didier DEMÉ	Roselyne DUBOURGUAIS	Dans le cadre du conflit d'intérêt, Mme PELÉ ne prend pas part au vote Nombre de votants : 45 Pour : 45 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
ASSOCIATION de JUMELAGE VIRE/BAUNATAL	Statut : M. le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	Maryse DUVAUX	Didier DEME	Nombre de votants : 46 Pour : 46 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
ASSOCIATION de JUMELAGE VIRE/SANTA-FE	Statut : M. le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	Carolina MORVAN	Violaine PAIN	Dans le cadre du conflit d'intérêt, Mme PELÉ ne prend pas part au vote Nombre de votants : 45 Pour : 45 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
ASSOCIATION de JUMELAGE VIRE/SACELE	Statut : M. le Maire ou son représentant + 1 conseiller municipal	Roselyne DUBOURGUAIS	Patrice MARCHAND	Dans le cadre du conflit d'intérêt, M. RENAULT ne prend pas part au vote Nombre de votants : 46 Pour : 45 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0
Association les Belougas	Statut le Maire de droit ou son représentant	Philippe MORIN	Roselyne DUBOURGUAIS	Dans le cadre du conflit d'intérêt, M. RIZI ne prend pas part au vote Nombre de votants : 46 Pour : 45 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260415-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026
Publication : 15/04/2026

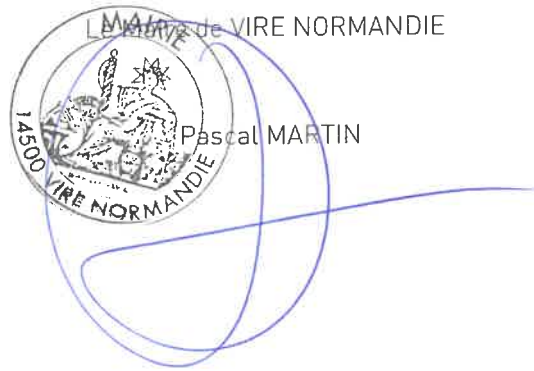
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/04/07/04 du 7 avril 2026 à 20 h

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260415-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026
Publication : 15/04/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/04/07/04 du 7 avril 2026 à 20 h

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 44

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 03

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 02

Nombre de membre absent : 0

Le 7 avril 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 1^{er} avril 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 1^{er} avril 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUTARD Eddy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DANNET Franck		<input checked="" type="checkbox"/>		Eddy COUTARD
DEMÉ Didier	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
GAULTIER-ANGER Laurence	<input checked="" type="checkbox"/>			
GHEWY Raphaël	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOÉTHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GUEDJ Marie-Line	<input checked="" type="checkbox"/>			
GUILBERT Mailys	<input checked="" type="checkbox"/>			
KINIC Pascale	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE ROUX Cyril	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEBRUN Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEPRINCE Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARCHAND Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARIE Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260415-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 15/04/2026

Publication : 15/04/2026

Délibération n°2026/04/07/04 du 7 avril 2026 à 20 h

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

MARIE Karine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MIGHURDITCHIAN Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Adeline		<input checked="" type="checkbox"/>		Didier DEMÉ
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
MORIN Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MORVAN Carolina	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PAIN Violaine	<input checked="" type="checkbox"/>			
PÉCOT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>			
PELÉ Jocelyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PORÉE Alexandre	<input checked="" type="checkbox"/>			
POULLARD Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
RIVOALLAN Mary	<input checked="" type="checkbox"/>			
RIZI Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROCAMORA Guillaume	<input checked="" type="checkbox"/>			
SALLARD Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		
SCHARTNER Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260415-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026

Publication : 15/04/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/04/07/04 du 7 avril 2026 à 20 h



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260415-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2026
Publication : 15/04/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.